

## ALSTOM

### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 1 JUILLET 2014

#### Résultats du vote des résolutions et compte-rendu de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des actionnaires réunie à Paris, au CNIT, le 1 juillet 2014 sous la présidence de M. Patrick Kron a adopté l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration, à l'exception de la 20<sup>ème</sup> résolution relative à la conservation du droit de vote simple. Bouygues a voté en faveur du nouveau régime de droit commun concernant les droits de vote double, et donc contre la 20<sup>ème</sup> résolution.

L'Assemblée générale réunissait des actionnaires représentant 190 019 849 actions, soit 61,48 % du nombre total d'actions et de droits de vote. La totalité des actions composant le capital social disposait du droit de vote à cette Assemblée générale.

Nombre total d'actions	309 028 332
Nombre total de droits de vote <sup>(*)</sup>	309 028 332
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance	Partie ordinaire : 5 157 Partie extraordinaire : 5 157
Nombre d'actions présentes, représentées ou ayant voté à distance	Partie ordinaire : 190 019 849 Partie extraordinaire : 190 019 849
Nombre de droits de vote <sup>(*)</sup> des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance	Partie ordinaire : 190 019 849 Partie extraordinaire : 190 019 849

<sup>(\*)</sup> Aucune action privée du droit de vote

Lors de cette Assemblée, M. Patrick Kron a présenté l'actionnariat d'Alstom et les événements marquants de l'exercice 2013/14, ainsi que la politique du Groupe en matière de responsabilité sociale et de développement durable. Il a également fait un point particulier sur la réorientation stratégique d'Alstom.

M. Henri Poupart-Lafarge, Président du Secteur Transport, a présenté le positionnement et la stratégie d'Alstom Transport.

M. Nicolas Tissot, Directeur Financier, a commenté les résultats du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

M. Patrick Kron est ensuite revenu sur la gouvernance d'Alstom, et M. Jean-Martin Folz, administrateur référent, a présenté les travaux des Comités du Conseil et les éléments de la rémunération de M. Patrick Kron au titre de l'exercice 2013/14.

Enfin, les Commissaires aux comptes ont présenté le contenu de leurs rapports.

Aucune question écrite n'a été envoyée à la société.

A l'issue de ces présentations, le Président a ouvert les débats et répondu aux questions des actionnaires. Il a ensuite été procédé à la présentation et au vote des résolutions.

Les actionnaires ont approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2013/14. Ils ont également approuvé l'affectation de la perte de l'exercice d'un montant de € (852 314 976,99) au poste « report à nouveau » à concurrence de € (644 975 628,64) et à concurrence € (207 339 348,35) sur le poste « réserve générale ». En conséquence, aucun dividende ne sera distribué au titre de cet exercice.

Les actionnaires ont également approuvé les conclusions du rapport spécial des commissaires aux comptes faisant état de conventions réglementées conclues et antérieurement approuvées par l'Assemblée, aucune nouvelle convention n'ayant été conclue au cours de l'exercice.

L'Assemblée générale a ensuite procédé au renouvellement pour quatre ans du mandat d'administrateur de la Société Bouygues, de M. Olivier Bouygues et de Mmes Katrina Landis et Lalita Gupte.

L'Assemblée générale a par ailleurs nommé Mme Bi Yong Chungunco en qualité d'administrateur indépendant pour une durée de quatre années. Cette nomination fait suite à la décision de M. Georges Chodron de Courcel de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'administrateur exercé depuis douze ans.

La composition du Conseil d'administration d'ALSTOM et de ses Comités à l'issue de cette Assemblée est présentée en page 7 du présent document.

Les actionnaires ont approuvé les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Patrick Kron au titre de l'exercice 2013/14, soumis au vote consultatif de l'Assemblée conformément au Code Afep-Medef, avec plus de 96% de votes favorables.

L'Assemblée générale a par ailleurs fixé à € 1 300 000 le montant maximum des jetons de présence pouvant être alloués aux membres du Conseil d'administration par exercice.

Les actionnaires ont également autorisé la Société à intervenir sur ses propres actions, dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital et d'un prix maximum d'achat de € 60 par action. Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois.

L'Assemblée générale a ensuite approuvé le renouvellement de l'ensemble des délégations d'émissions de titres de capital échues ou venant à échéance en 2014.

Il est rappelé que dans le cadre de ces délégations financières, le montant total des augmentations de capital autorisées (treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions, y compris les émissions au titre des opérations d'actionnariat salarié objets des dix-huitième et dix-neuvième résolutions) est plafonné à environ 50 % du capital au 31 mars 2014 (contre 30 % pour les autorisations précédentes), soit € 1 080 millions (plafond global), dont un maximum de € 215 millions, soit environ 10 % du capital au 31 mars 2014 (contre 15 % pour les autorisations précédentes), pour les délégations d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription (par voie d'offre au public ou de placement privé), y compris les augmentations de capital en rémunération d'apports en nature (dix-septième résolution) dont le plafond de 10 %

n'est pas autonome. La délégation donnée dans la seizième résolution d'augmenter dans la limite de 15 % le montant de l'émission initiale avec ou sans droit préférentiel n'est pas autonome et s'inscrit dans les limites des plafonds autorisés pour l'émission initiale et du plafond global fixé par la treizième résolution.

Les actionnaires ont approuvé les autorisations d'augmentations de capital relatives aux opérations d'actionnariat salariés (dix-huitième et dix-neuvième résolutions) dans la limite d'un plafond spécifique qui est fixé à 2 % du capital au jour de l'Assemblée et s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital de € 1 080 millions visé à la treizième résolution.

L'Assemblée générale a ensuite examiné les résolutions relatives aux modifications des statuts.

Les actionnaires n'ont pas approuvé la résolution relative à l'introduction d'une clause statutaire visant à conserver les droits de vote simple. En conséquence, des droits de vote double seront automatiquement attribués à tous les actionnaires qui détiendront leurs titres au nominatif pendant deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi ayant généralisé le régime des droits de vote double, soit à compter du 2 avril 2014, à défaut de clause contraire des statuts.

Les actionnaires ont en revanche approuvé la résolution relative à l'introduction d'un nouvel article des statuts permettant aux obligataires de participer et voter aux Assemblées générales par visioconférence ou par tout moyen de télécommunications permettant leur identification.

### Détail des votes résolution par résolution

Nombre total d'actions disposant du droit de vote	309 028 332
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance	Partie ordinaire : 5 157 Partie extraordinaire : 5 157
Nombre de droits de vote <sup>(*)</sup> d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance	Partie ordinaire : 190 019 849 Partie extraordinaire : 190 019 849
Quorum	61,48 %

<sup>(\*)</sup> Aucune action privée du droit de vote - aucun droit de vote double

<b>Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire</b>							
N°	Résultat	Pour		Contre		Abstention	
		Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
<b>1</b>	<b>Approbation des comptes sociaux</b>						
	Adoptée	189 372 833	99,66	339 618	0,18	307 398	0,16
<b>2</b>	<b>Approbation des comptes consolidés</b>						
	Adoptée	189 351 315	99,65	361 775	0,19	306 759	0,16
<b>3</b>	<b>Affectation du résultat</b>						
	Adoptée	189 379 792	99,66	327 326	0,17	312 731	0,16
<b>4</b>	<b>Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</b>						
	Adoptée	188 354 385	99,12	1 346 532	0,71	318 932	0,17
<b>5</b>	<b>Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Bouygues</b>						
	Adoptée	182 864 546	96,23	6 835 102	3,60	320 201	0,17
<b>6</b>	<b>Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Olivier Bouygues</b>						
	Adoptée	170 635 965	89,80	19 059 697	10,03	324 187	0,17
<b>7</b>	<b>Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Katrina Landis</b>						
	Adoptée	187 480 020	98,66	2 201 814	1,16	338 015	0,18
<b>8</b>	<b>Renouvellement du mandat d'administrateur de Lalita Gupte</b>						
	Adoptée	186 785 444	98,30	2 922 904	1,54	311 501	0,16
<b>9</b>	<b>Nomination de Mme Bi Yong Chungunco en qualité d'administrateur</b>						

	Adoptée	189 317 601	99,63	394 301	0,21	307 947	0,16
<b>10</b>	<b>Avis consultatif sur les éléments de la rémunération de M. Patrick Kron</b>						
	Adoptée	183 776 693	96,71	5 932 575	3,12	310 581	0,16
<b>11</b>	<b>Fixation du montant maximum des jetons de présence</b>						
	Adoptée	181 699 932	95,62	8 010 384	4,22	309 533	0,16
<b>12</b>	<b>Autorisation d'opérer sur les actions de la Société</b>						
	Adoptée	187 982 005	98,93	1 717 143	0,90	320 701	0,17

<b>Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire</b>							
<b>N°</b>	<b>Résultat</b>	<b>Pour</b>		<b>Contre</b>		<b>Abstention</b>	
		<b>Nombre de voix</b>	<b>%</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>%</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>%</b>
<b>13</b>	<b>Autorisation d'émettre toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de ses filiales, avec <u>maintien</u> du Droit Préférentiel de Souscription (« DPS »)</b>						
	Adoptée	184 509 460	97,10	5 190 219	2,73	320 170	0,17
<b>14</b>	<b>Autorisation d'émettre toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de ses filiales, avec <u>suppression</u> du DPS, par <u>offre au public</u></b>						
	Adoptée	181 501 235	95,52	8 200 195	4,32	318 419	0,17
<b>15</b>	<b>Autorisation d'émettre toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de ses filiales, avec <u>suppression</u> du DPS, par <u>placement privé</u></b>						
	Adoptée	176 757 606	93,02	12 928 678	6,80	333 565	0,18
<b>16</b>	<b>Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS</b>						
	Adoptée	176 090 881	92,67	13 598 745	7,16	330 223	0,17
<b>17</b>	<b>Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'apports en nature de titres de capital</b>						
	Adoptée	183 646 019	96,65	6 047 815	3,18	326 015	0,17
<b>18</b>	<b>Autorisation de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise</b>						
	Adoptée	186 302 183	98,04	3 387 624	1,78	330 042	0,17
<b>19</b>	<b>Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur d'une catégorie de bénéficiaires</b>						
	Adoptée	186 321 917	98,05	3 369 591	1,77	328 341	0,17
<b>20</b>	<b>Modification de l'article 15.3 des statuts en vue de conserver les droits de vote simple</b>						
	Rejetée	98 832 907	52,01	90 861 389	47,82	325 553	0,17
<b>21</b>	<b>Ajout d'un nouvel article 18 des statuts relatif aux Assemblées d'obligataires</b>						
	Adoptée	189 390 060	99,67	289 924	0,15	339 865	0,18
<b>22</b>	<b>Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée</b>						
	Adoptée	189 406 258	99,68	275 968	0,15	337 623	0,18

## Composition du Conseil d'administration au 1 juillet 2014

Nom	Mandat	Administrateur indépendant	Participation à un Comité		
			Audit	N&R <sup>(1)</sup>	ECDD <sup>(2)</sup>
<b>Patrick Kron</b>	Président-Directeur Général Administrateur				
<b>Candace K. Beinecke</b>	Administrateur			✓	
<b>Olivier Bouygues</b>	Administrateur			✓	
<b>Bi Yong Chungunco</b>	Administrateur	✓			✓
<b>Pascal Colombani</b>	Administrateur	✓	✓		✓ Président
<b>Jean-Martin Folz</b>	Administrateur référent	✓		✓ Président	
<b>Lalita D. Gupte</b>	Administrateur	✓	✓		
<b>Gérard Hauser</b>	Administrateur	✓		✓	
<b>Katrina Landis</b>	Administrateur	✓			✓
<b>James W. Leng</b>	Administrateur	✓		✓	
<b>Klaus Mangold</b>	Administrateur	✓		✓	
<b>Amparo Moraleda</b>	Administrateur	✓	✓		
<b>Alan Thomson</b>	Administrateur	✓	✓ Président		
<b>Bouygues SA représenté par Philippe Marien</b>	Administrateur		✓		

(1) Comité de nominations et de rémunération.

(2) Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable.

Le taux d'administrateurs indépendants est de :

- 71 % (10/14) au sein du Conseil,
- 80 % (4/5) au sein du Comité d'audit,
- 66,66% (4/6) au sein du Comité de nominations et de rémunération, et
- 100% (3/3) au sein du Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable.

Chaque Comité du Conseil est présidé par un administrateur indépendant.

La proportion des femmes au sein du Conseil est portée de 28 % (4/14) à 36 % (5/14)

## **Information des actionnaires**

L'ensemble des documents et informations devant être publiés en application de l'article R.225-73-1 du Code de commerce ont été mis à disposition des actionnaires dans les délais légaux sur le site internet [www.alstom.fr](http://www.alstom.fr), rubrique : Investisseurs / Espace Actionnaires / Assemblée Générale.

Le Document de Référence a été remis le jour de l'Assemblée générale aux actionnaires présents qui le souhaitent. Il est accessible sur le site internet de la société ([www.alstom.fr](http://www.alstom.fr)) depuis le 21 mai 2014, soit 41 jours avant l'Assemblée, et également disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)). Des exemplaires sont disponibles au siège de la Société 3 avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret. Les actionnaires peuvent également en obtenir gratuitement une copie sur simple demande écrite adressée au siège de la Société à l'attention des Relations Investisseurs.